

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 06/09/2022

Et
Publication ou notification du :
06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-six août deux mille vingt-deux et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt-neuf août deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six août deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, SALMON Karen, DELORME Julie, MONNIER Sarah, MM : POUPARD Dominique, COUROUSSÉ Gilles, VICET Régis, ROUILLON Gérard, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, NAËL Benoît, LE CALOCH Christian, GAIGÉARD Dominique.

Excusés : ayant donné procuration : Mme BOURDEAU Odile à M. GAIGÉARD Dominique, Mme PINSON-LERAY à M. de TROGOFF Hervé, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent : Mme TEMPLE Aurélie

A été nommé secrétaire : M. GAIGÉARD Dominique

2022_039 - Appel à Manifestation d'Intérêt Cœur de Bourg/Cœur de Ville

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » 2020-2026.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants. Les communes candidates ont été invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « Cœur de Bourg/Cœur de Ville », formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » mise en œuvre.

Le plan-guide ou la stratégie définissent à minima les axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions (décliné en opérations) et son calendrier de mise en œuvre.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » à la phase de déploiement des actions.

La Commune de Marsac-sur-Don a déposé le dossier de candidature dûment complété auprès de la délégation dont elle dépend. Le Conseil départemental de Loire-Atlantique a créé un comité d'engagement composé d'élus du Département qui se prononce sur l'accompagnement technique et financier du projet à cet effet.

A l'issue, un contrat-cadre pluriannuel sera signé entre les parties. Les subventions départementales peuvent porter sur plusieurs axes dont le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide. Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique. Le taux maximal de subvention de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent est de 30 %, 40% ou de 50 % selon la catégorie financière de la commune éligible au titre de l'AMI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confirmer sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » lancé par le Conseil départemental,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat cadre pluriannuel et toute pièce utile découlant de l'AMI « Cœur de Bourg/Cœur de Ville ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 6 septembre 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

